

Séminaire annuel de la société civile 2017

Société civile et respect des droits humains de Madagascar : Regards croisés

Déclaration commune de la société civile pour œuvrer en faveur des droits humains à Madagascar

Membres honorables du gouvernement, membres honorables du corps diplomatique, les membres de la presse, chers collègues de la société civile, chers concitoyens,

A l'issue du séminaire de la société civile qui s'est tenu au Motel de Tana du 16 au 17 novembre 2017 et qui continue ce jour au Parvis Analakely, nous organisations de la société civile faisons cette **déclaration commune pour œuvrer en faveur des droits humains à Madagascar.**

D'abord, nous reconnaissons les efforts entrepris et l'engagement grandissant de notre pays dans la promotion des droits humains par la ratification des traités et instruments internationaux sur les droits humains ainsi que la mise en conformité de nos lois avec ces normes. Mais en dépit de ces efforts, on note l'inefficacité ou la difficulté de leur application et le constat alarmant qu'au final, la grande majorité des populations ne jouissent pas encore de leurs droits fondamentaux. Nombreuses sont celles qui ne les connaissent même pas et ignorent leur portée ainsi que les conséquences néfastes de la non réalisation de ces droits dans leur vie quotidienne. On remarque aussi l'insuffisance de la coordination et la faible capacité des institutions notamment de l'Etat dans la réalisation de leurs responsabilités et obligations à fournir tous les droits. Mais ce qui nous inquiète le plus et nous tenons à les clamer haut et fort aujourd'hui, ce sont les risques encourus, les menaces et persécutions récemment subies par les Organisations de la société civile et individus défenseurs des droits humains et le manque de soutien et de protection en leur faveur.

Pendant ce séminaire, nous avons pu mettre en relief les différentes actions de proximité entreprises par les OSC dans la prévention, l'accompagnement et le soutien aux victimes des abus de leurs droits. Aussi, les OSC se mobilisent et s'organisent dans des plateformes et réseaux thématiques et régionaux dans le but de renforcer et d'unir leur voix pour une meilleure efficacité des plaidoyers en faveur des droits humains. Elles participent

également dans la rédaction de manière coordonnée et participative du rapport alternatif sur la situation des droits humains. Elles collaborent avec les différentes institutions nationales et internationales notamment la CNIDH, Amnesty International, FIDH, etc. pour alerter et dénoncer les faits avérés d'atteintes aux droits humains et l'impunité ou l'inaction qui s'en suit. Même nombreuses, nous sommes conscients que ces actions sont insuffisantes et leurs résultats et impacts sur les droits de la population restent mitigés. Mais nous ne sommes pas découragés car avec les faibles moyens à notre disposition, le séminaire nous a permis d'échanger et même de découvrir des leçons probantes que nous devons absolument poursuivre et que nous serons même obligés d'intensifier.

Ainsi, à la lumière de ces constats, **nous, Organisations de la Société civile, réunies pendant le Séminaire national, déclarons et nous engageons fermement à travailler de concert avec toutes les parties prenantes et les personnes de bonne volonté pour :**

- Que L'Etat prenne le leadership de ratifier tous les instruments qui renforcent les droits humains notamment ceux relatifs aux droits des PSH (Personnes en Situation de Handicap et des défenseurs des droits humains.
- Que tous les acteurs à commencer par l'Etat en tant que principal obligataire fassent de la promotion et du respect des droits humains pour tous sans exception et de manière inclusive un noyau central de leurs actions.
- Que des efforts de sensibilisation et des actions préventives et/ou répressives soient immédiatement entreprises pour identifier et éliminer tous les us, coutumes et traditions à l'encontre des droits humains particulièrement ceux fragilisant les droits des femmes et des personnes en situation d'handicap et que l'impunité ne soit admise pour toutes personnes abusant des droits humains sous prétexte de respect des us, coutumes et traditions.
- Que le partenariat entre l'Etat, les Organisations de la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers y compris les ONG internationales soit effectif et que la légitimité des OSC malagasy à intervenir de manière soutenue auprès des communautés de base soit respectée et soutenue.
- Que cessent les intimidations et la poursuite ou les menaces contre les défenseurs des droits humains notamment ceux qui dénoncent et protègent les abus faits aux enfants, les violences à l'égard des femmes et les Personnes en situation d'Handicap ainsi que ceux qui se lèvent contre les trafics de nos richesses et de nos ressources naturelles à des fins personnelles et que des lois et instruments soient élaborés et appliqués pour protéger ces défenseurs des droits humains.

- Que les institutions prévues par la Constitution qui sont parmi les moyens et instruments permettant aux citoyens et à la société civile de promouvoir et de protéger les droits humains comme la CNIDH récemment mise en place, la HCDDDED qui reste en suspens, et la CESC dont la mise en place n'est pas encore dans le programme, soient réellement effectives et dotées de moyens suffisants pour accomplir convenablement leurs missions.

Durant ce séminaire, nous avons abordé huit thématiques des droits humains qui nous semblent les plus prioritaires pour les populations malagasy.

1. **En ce qui concerne l'environnement**, nous nous attèlerons à mettre en place une plateforme des défenseurs de l'environnement et à travailler pour un meilleur soutien et encadrement juridique des actions des défenseurs de l'environnement et des défenseurs des droits humains en général.
2. Pour **l'accès à la santé des communautés rurales**, notre plaidoyer sera focalisé sur la mise en œuvre de l'approche communautaire. Pour son efficacité, sa pérennisation et le maintien de l'équilibre de gouvernance entre les acteurs nationaux, les rôles et responsabilités des acteurs doivent être bien définis et éclaircis. Que les acteurs internationaux qui doivent rester dans leurs mandats de « renforcement des capacités et de transfert des compétences » ne fassent de l'ombre ou ne se substituent pas aux OSC malagasy.
3. Dans le domaine de la **jeunesse et de l'insertion et réinsertion sociale**, notre intervention se focalisera sur la sensibilisation au niveau de la société pour le changement de l'opinion publique en faveur des personnes marginalisées et sur le plaidoyer pour plus de volonté politique et engagement financier de la part de l'Etat à accompagner les jeunes vulnérables.
4. Pour **l'équité et le genre**, nous préconisons l'élargissement des expériences innovantes et réussies comme le Centre TSARAMONINA de prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et la continuation du renforcement des capacités et de compétences en matière d'entreprenariat pour l'autonomisation des femmes.
5. En ce qui concerne les **droits des personnes en situation d'handicap**, nous nous mobiliserons pour une meilleure application des recommandations au niveau international (primo) l'accessibilité aux infrastructures, aux services de santé, à la formation, à l'emploi et surtout aux informations, (secundo) la lutte contre l'exclusion et la discrimination faite envers les Personnes en Situation d'Handicap et (tertio) la mise à l'échelle des programmes d'autonomisation des PSH pour améliorer leurs conditions de vie et favoriser leur participation sociale et politique.

6. Pour **le droit au travail décent**, la société civile renforcera le travail en collaboration avec l'Etat pour aider les personnes vulnérables dans les métiers qu'elles exercent, notamment dans leur formation dans un objectif de faire évoluer et transformer durablement le travail informel en travail décent, Cela suppose le plaidoyer et la prise de responsabilité pour l'élaboration/révision du code de travail.
7. En ce qui concerne l'**éducation**, les expériences encourageantes nécessitent la mise en place d'un mécanisme de partage continu des bonnes pratiques entre les OSC. Nos priorités restent toujours de maintenir le plus longtemps possible les enfants dans le système scolaire surtout dans les zones rurales ou enclavées et de mieux appuyer les éducateurs.
8. Enfin, pour **l'accès à la terre qui est cher pour tous les Malagasy**, le renforcement des lois et leur application afin de sécuriser et d'augmenter les moyens de production des paysans ruraux et l'instauration d'un espace de concertation et de dialogue pour un meilleur rapprochement des actions et intérêts des acteurs sont deux priorités qui nous tiennent à cœur.

Outre ces huit sujets prioritaires, des **thèmes qui entravent et ont des conséquences néfastes de manière transversale sur les droits humains méritent d'être soulignés et sont toujours dans nos visées, notamment :**

- la corruption, ce mal qui gangrène toutes les institutions de notre pays. Les OSC continueront à sensibiliser les communautés et les acteurs pour un changement de comportement général et encourager une veille citoyenne pour l'atténuer.
- l'insécurité qui empêche les populations surtout celles vivant dans les zones rurales à prendre les bonnes décisions pour faire avancer leurs droits : enfants ou femmes attaqués pendant leurs trajets vers les écoles ou les CSB. La Réforme récemment adoptée ne doit pas rester un document politique non appliqué de plus mais devenir un outil permettant à tous de contribuer à la sécurité.

Comme vous l'avez pu sûrement constater ou du moins entendre, **des défis énormes nous attendent encore** dans la promotion et la défense des droits humains à Madagascar. C'est pour cela que nous, organisations de la société civile, nous nous engageons à mettre en place une meilleure coordination de nos actions. Nous tenons aussi à vous exprimer notre volonté de renforcer la communication et nos collaborations ou interactions avec les autres acteurs (Gouvernement et Institutions de l'Etat, Secteur Privé,

Partenaires Techniques et Financiers, ONG internationales, les communautés de base).
Nous devons tous nous engager à « **défendre nos droits de vivre dans un Madagascar juste, sain et prospère** ».

Ainsi, nous vous remercions de votre aimable attention.